

N° 24/25-D02

L'Assemblée des 3 conseils

Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2004-186 du 26 février 2004 modifié portant création de l'université Paris-Dauphine, notamment son article 19,
Vu le règlement intérieur modifié de l'Université, notamment ses articles II-9, IV-2 et IV-2 bis,
Vu la délibération n° 24/25-D01 de l'Assemblée des 3 Conseils de l'Université Paris Dauphine – PSL du 28 novembre 2024 portant élection du président de l'Université,

Après avoir délibéré,

Considérant que :

- Les quarante-deux (42) membres élus enseignants-chercheurs du Conseil d'administration (15), du Conseil de la formation et de la vie étudiante (10) et du Conseil scientifique (17) ont été convoqués en vue de l'élection à la vice-présidence en charge de la politique relative aux conditions d'exercice d'activité des enseignants-chercheurs, des enseignants et des chercheurs,
- La majorité absolue nécessaire à ladite élection est de vingt-deux (22) voix,
- Trente-neuf (39) suffrages ont été exprimés dont onze (11) par procuration,
- Trois (3) membres ont été absents, sans transmission de procuration,
- L'unique candidate, Madame Florence BENOIT-MOREAU, a présenté sa feuille de route et un débat s'en est suivi,
- Le scrutin s'est déroulé par visioconférence (vie Teams) à bulletin secret via un formulaire en ligne Forms,
- Le dépouillement a été réalisé instantanément via la plateforme en ligne,
- Madame Florence BENOIT-MOREAU a obtenu vingt-trois (23) voix, quinze (15) voix se sont exprimées « contre » sa candidature et une (1) s'est abstenue,

Elit :

Madame Florence BENOIT-MOREAU, vice-présidente, chargée de la politique relative aux conditions d'exercice d'activité des enseignants-chercheurs, des enseignants et des chercheurs.

Paris, le 6 janvier 2025

Pr Bruno BOUCHARD
Président de l'Université Paris Dauphine - PSL

